



DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE L'AIR.

**ARRÊTÉ autorisant le changement d'armée d'un officier sous contrat, rattaché au corps des officiers spécialisés de la marine, au profit du corps des officiers des bases de l'air en qualité d'officier sous contrat.**

*Du 9 novembre 2007*

NOR D E F L 0 7 5 2 7 5 2 A

---

*Référence de publication : BOC N°01 du 11 janvier 2008, texte 29.*

---

Un enseigne de vaisseau de 1<sup>re</sup> classe sous contrat rattaché au corps des officiers spécialisés de la marine pourra, en 2008, être admis dans le corps des officiers des bases de l'air en qualité d'officier sous contrat.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'administrateur civil,  
adjoint à la sous-directrice des bureaux des cabinets,*

Pierre LAUGEAY.